

Programme des Travaux

Pièce PA8a.

Commune de Saint Vincent sur Jard
Chemin des Chabosselières

Réalisation :
Société SIPO-PHILAM



Dossier :
L 19 7654 JL

Date :
JANVIER 2020



**Lotissement
« Les Roselières 3 »**

Vu pour être annexé à mon arrêté
en date du

26 AOUT 2020

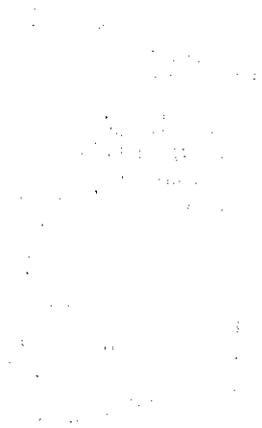
Le Maire



**SELARL
Frédéric
GUILBAUDEAU**



Centre d'Affaires 5ème Avenue
7, Allée Alain Guénant
Le Château d'Olonne
B.P. 10145
85104 LES SABLES D'OLONNE
Cedex
T 02.51.95.16.86
contact@guilbaudeau.fr



I - RESEAUX EXISTANTS :

- Eau,
- Electricité,
- Téléphone,
- Assainissement,
 . Eaux Usées



II - TRAVAUX A LA CHARGE DE L'AMENAGEUR :

1 – Travaux préparatoires.

2 - Eau Potable.

Le lotissement sera alimenté en eau potable à partir des conduites d'eaux existantes dans le chemin des Chabosselières et dans le lotissement « Les Roselières 2 ».

La distribution intérieure sera étudiée par le Syndicat Vendée Eau.

Les canalisations d'eau potable seront enterrées à une profondeur minimum de 0,90 m. avec lit de sable dessus et dessous.

Les branchements des lots seront réalisés par l'aménageur à partir de la conduite jusqu'à l'intérieur de chaque parcelle dans un regard posé à cet effet.

3 - Lutte contre l'incendie.

La protection incendie sera assurée grâce au poteau d'incendie présent dans le lotissement « Les Roselières 2 ».

4 - E.R.D.F. – Téléphone – Fibre optique.

L'électrification basse tension sera exécutée en souterrain, conformément aux indications délivrées par le service concessionnaire.

Les branchements des lots seront réalisés par l'aménageur jusqu'à la limite de chaque parcelle dans les coffrets électriques.

En ce qui concerne le téléphone et la fibre optique, le réseau de conduites, les chambres souterraines pour la pose des câbles ainsi que les boîtes de branchements de chaque lot, l'ensemble sera mis en place suivant les indications fournies par Solutel (ou équivalent).

5 - Eclairage Public.

L'éclairage des voies intérieures du lotissement sera assuré par la fourniture et la pose de candélabres, aux endroits mentionnés sur le plan.

Des lanternes ARAMIS peintes équipées en 45 W CPOT seront posées sur des mâts de 5m cylindro-conique en acier galvanisé peint.

Si la mise en place d'un comptage est nécessaire pour le fonctionnement de l'éclairage, celui-ci sera pris en charge par l'aménageur ainsi que le branchement sur le réseau communal.

6 – Assainissement

. Eaux Pluviales

Le réseau d'eaux pluviales sera réalisé conformément au plan joint au dossier et à l'étude de la gestion des eaux pluviales.

a – réseaux intérieurs

Les eaux pluviales, en provenance des voies seront recueillies par des grilles avaloirs (avec décantation) situées aux endroits mentionnés sur le plan des travaux. Elles seront évacuées au moyen de canalisations de diamètres 300, série 135A ou PVC CR8, suivant les indications du plan des travaux.

Un contrôle « caméra » après nettoyage du réseau devra être réalisé par l'aménageur sur l'ensemble du réseau (regards et collecteurs) avant la délivrance de l'arrêté autorisant la vente des lots.

Un deuxième contrôle sera réalisé avant la mise en œuvre du revêtement définitif de la voirie.

b - regards de visite

Des regards de visite, avec cunette, de diamètre 1000, avec tampon de type REXEL ou similaire (tampon articulé) estampillées du marquage complet « EAUX PLUVIALES », seront posés sur les canalisations aux emplacements prévus au plan des travaux.

c - avaloirs

Les avaloirs prévus au plan des travaux seront raccordés en diamètre 200, en PVC, CR8, aux canalisations E.P. Les grilles respecteront les normes en vigueur pour les personnes à mobilité réduite.

d – bassin d'infiltration

Les eaux pluviales seront évacuées vers un massif de stockage situé sous l'espace vert central.

Il sera composé de matériaux drainants 40/70 sur une épaisseur de 1.55m permettant une rétention de 94m³ pour une période de retour de pluie de 100ans. Le lit de pose et le calage extérieur sera réalisé en gravette 4/10 et 14/30. Un géotextile englobera le massif. Des drains de Ø200 permettront la diffusion des eaux dans le massif.

A l'entrée de cet ouvrage, un regard de répartition collectant la totalité des eaux de ruissellement du domaine public sera muni :

- d'une grille pour le piège des flottants

- d'un volume d'eau constant d'un minimum de 1m³ pour la décantation
- d'une paroi siphonide pour le cloisonnement des hydrocarbures
- d'un clapet à chaînette à manoeuvrer manuellement afin de cloisonner une éventuelle pollution accidentelle sur le domaine public

Ces ouvrages et les regards attenants devront être entretenus annuellement.

Un regard sera créé à l'opposé du regard d'entrée pour permettre l'hydro-curage des drains.

Eaux Usées

Le réseau d'eaux usées sera réalisé conformément au plan joint au dossier.

a - canalisation diamètre 200.

La canalisation sera de diamètre 200 PVC, type CR8 et sera posée sous la chaussée, conformément aux indications du plan des travaux.

b - regards de visite.

Les regards de visite seront de diamètre 1000 avec échelons, recouverts d'un tampon estampillé Eaux Usées, de type PAMREX ou similaire (tampon articulé) aux endroits mentionnés sur le plan.

c - branchements.

Les branchements des lots sur le réseau seront de diamètre 125, en PVC CR8, et réalisés jusqu'à 1m00 à l'intérieur de chaque lot avec un manchon obturateur à l'extrémité.

Un regard tabouret de diamètre 315 PVC sera posé sur chaque branchement en limite de propriété sous la chaussée ou le trottoir.

La trappe de fermeture sera de la norme NF/EN 124, forme ronde Ø450, estampillée « EAUX USÉES » (cadre et tampon fonte).

d - raccordement au réseau existant.

Le lotissement sera raccordé gravitairement aux réseaux existants dans le lotissement « Les Roselières 2 ».

Les eaux usées convergeront vers le poste de refoulement existant dans le lotissement « Les Roselières »

Un contrôle d'étanchéité à l'eau ou à l'air devra être réalisé par l'aménageur sur l'ensemble du réseau (regards, collecteurs, branchements) avant la délivrance de l'arrêté autorisant la vente des lots.

Avant la réalisation du revêtement définitif des chaussées, un contrôle « caméra » sera effectué après nettoyage du réseau, par l'aménageur.



7 - Voirie. (caractéristiques)

Le décapage de la terre végétale sur une épaisseur de 0.20m réalisé sur l'emprise de la voirie sera stocké sur place dans les règles de l'art pour les futurs massifs et l'engazonnement du bassin. Le surplus sera évacué.

Après l'établissement des plates-formes, la voie sera réalisée conformément aux constitutions suivantes :

- Chaussée, stationnements

Après l'établissement d'une couche de matériaux 0/100 de carrière ou recyclés de 0,25 m. d'épaisseur après compactage, et d'une couche de grave 0/31,5 de 0,20 m. d'épaisseur, après compactage, le revêtement de la chaussée sera constitué d'une couche de roulement en béton bitumineux 0/6 (*couleur brune pour le carrefour*), à raison de 120 kg/m² réalisée après une couche d'imprégnation.

Avant la délivrance de l'autorisation de vente des lots, un revêtement mono-couche sera réalisé sur la 1^{ère} phase d'empierrement de la chaussée.

Sur le domaine public, le revêtement de la chaussée et des trottoirs sera réalisé de façon à englober l'ensemble des tranchées des concessionnaires. Cette reprise sera à la charge du lotisseur à la fin des travaux.

- Trottoirs

Après l'établissement d'une couche de matériaux 0/100 de carrière ou recyclés de 0,20 m. d'épaisseur, après compactage, et d'une couche de grave 0/31,5 de 0,10 m. d'épaisseur, le revêtement des trottoirs sera constitué d'une couche de roulement en béton bitumineux 0/6, à raison de 100 kg/m² réalisée après une couche d'imprégnation.

- Bordures

Les seront conformes aux indications du plan des travaux.

Des bordures T1 seront posées :

- entre les voies et les espaces plantés.
- entre les voies et les trottoirs

Elles auront une vue de 2cm sauf entre les voies et les espaces verts.

Une bordure CR1 sera posée en entourage d'arbre le long du chemin des Chabosselières.

Une bordure CC1 sera installée en axe de voie dans la partie desservant les lots 15 à 18.

En limite de voie, lorsque le mur de clôture n'aura pas été construit par les acquéreurs du lot au moment des travaux de finition, l'aménageur réalisera une fondation constituée par une rangée de parpaings pleins de 0m20 d'épaisseur ou d'une bordure CS1 au droit des accès installée à l'envers, posés sur lit de béton fibré, aux endroits indiqués sur le plan des travaux. Cette fondation permettra d'épauler le revêtement.

8 - Plan de récolement des réseaux d'assainissement.

Un plan de récolement précis du bassin et des réseaux E.U. et E.P. devra être établi par l'aménageur, comprenant, les cotes fil d'eau de la canalisation, la profondeur des regards et leur position, les branchements particuliers repérés avec précision avec également leur profondeur à la parcelle. Ce plan de récolement devra être rattaché au nivellement NGF altitudes normales et transmis (2 exemplaires papier et fichier informatique au format DWG ou DXF réalisés par l'entreprise) à la Mairie de Saint Vincent sur Jard.

Le plan de récolement, le rapport de l'inspection télévisée ainsi que le résultat des tests d'étanchéité devront être remis à la Mairie de Saint Vincent sur Jard pour l'obtention de l'autorisation de la vente des lots.



9 – Signalisation

Pour permettre la signalisation à l'entrée et à la sortie du lotissement, l'aménageur procédera à la pose de :

- 2 panneaux « STOP » AB4
- 1 panneau « voie sans issue » C13a

Le marquage au sol des bandes stop sera réalisé avec un enduit à froid par l'aménageur.

10 - Espaces verts.

L'aménageur réalisera les espaces verts et les plantations conformément au plan des travaux joint au dossier.

- **Arbres tiges**

Des Chênes Verts (Quercus Ilex) seront plantés en bordure des voies et dans les espaces verts.

Les plantations s'effectueront dans de bonnes conditions météorologiques.

Des fosses d'un mètre cube et demi seront creusées aux emplacements prévus sur le plan des travaux.

Le fond de ces fosses de plantation sera décompacté avant d'être remplies de terre végétale franche exempte de cailloux ou autres granulats.

Un amendement organique sera effectué lors de la plantation.

Un drain de diamètre 63 sera posé préalablement pour faciliter l'arrosage ultérieur. L'extrémité apparente du drain sera fixée dans un manchon avec capuchon à vis.

Le tuteurage bipode se fera avec des tuteurs fraisés durapin, diamètre 80, longueur 3 m hors sol.

Les arbres seront attachés avec des lanières renforcées avec coulant de maintien.

- **Engazonnement**

La prestation comprend la réalisation d'un engazonnement adapté aux conditions de sols et climatiques.

Elle comprend :

- le désherbage manuel ou mécanique
- la préparation du sol par labour, épierrage
- le nivellement définitif
- l'ensemencement uniforme à raison de 40g/m² par procédé mécanique ou manuel
- l'enfouissement des graines par griffage croisé
- le roulage léger au rouleau non vibrant
- le réensemencement des manques
- la première tonte soigneuse
- le premier traitement sélectif
- la garantie de reprise sur un an à partir de l'ensemencement.

- **Mobilier**

Aux extrémités de l'espace vert comportant l'ouvrage de stockage des eaux de pluie, des plots en bois seront installés. Ils seront traités autoclave, amovible aux endroits indiqués, de diamètre 140, et d'une hauteur hors sol de 0,70 m.

Fait à Saint Vincent sur Jard, le 23 janvier 2020

Le Géomètre-Expert :
M. Frédéric GUILBAUDEAU

Frédéric GUILBAUDEAU
Géomètre Expert D.P.L.G
N° INSC 4773 A
7 allée Alain Guenant - Le Château d'Olonne
Tél. 02 51 95 16 86
ORDRE DES GEOMETRES - EXPERTS
SELARL de Géomètre-Expert n° 96806

L'Aménageur :
M. Henry-Claude ROUSSEAU pour la société SIPO-PHILAM


Tél. 02 51 21 49 53 - 06 44 20 11 98 - Fax: 02 51 22 07 98
agence@si-pa.com
6, rue le Corbusier - Z. Les Plesses
85180 LE CHATEAU D'OLONNE
B.P. 11850 - 85118 LES SAULES D'OLONNE CEDEX
RCS La Roche-sur-Yon B 430 273 171 - SIRET 430 273 177 00021 - APÉ 40262